

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retour temporaire de l'éclairage public

L'éclairage public est de retour la nuit dans notre commune mais pour une période limitée, le temps de faire des travaux sur les réseaux qui permettront d'éclairer uniquement les passages pour piétons.



Depuis le 1^{er} mai dernier et sur demande du Canton, les communes ont dû mettre fin à l'extinction totale de l'éclairage public introduite à l'échelle cantonale en septembre 2022 durant la période de pénurie potentielle d'approvisionnement en électricité. Aujourd'hui, notre Commune a deux choix : allumer à nouveau l'ensemble de l'éclairage public ou allumer uniquement les passages pour piétons situés sur les routes cantonales et sur certains autres axes, conformément à la législation sur la circulation routière.

Pour répondre d'une part à la demande du Canton, mais également pour poursuivre les économies d'énergie tout en restant dans des investissements raisonnables, la Commune a mis en place une stratégie en trois phases.

La première consiste à programmer l'allumage uniquement dans les zones où se trouvent des passages pour piétons. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai.

La deuxième phase consistera, ces prochaines semaines, en l'adaptation des candélabres desservant les passages pour piétons afin qu'ils restent allumés indépendamment de la zone où ils se trouvent. Seuls les villages de Môtiers, Fleurier et Buttes resteront au stade de la phase 1 pour l'instant. Pour le cas de Fleurier et de Môtiers, les passages pour piétons seront équipés lors de la réfection des routes cantonales programmée ces prochaines années. Le village de Buttes sera traité dans un deuxième temps.

La phase 3 est, quant à elle, prévue dans le plus long terme et consistera au renouvellement du matériel, à savoir les têtes lumineuses pour finaliser la transition à l'éclairage LED.

Finalement, nous signalons qu'une adaptation de l'horaire d'extinction a été effectuée il y a quelques mois déjà pour permettre aux usagers du dernier train de pouvoir bénéficier de l'éclairage public jusqu'à leur domicile.

Val-de-Travers, le 7 mai 2026

LE CONSEIL COMMUNAL